





Consolidation de la transition démocratique en Tunisie : Appui au Parlement tunisien

Rapport Janvier – septembre 2018

Réalisé avec l'appui de









TABLE DES MATIERES

Fiche du projet	3
Acronymes	4
Résumé	5
Résultats achevés	6
Suivi et évaluation	17
Leçons apprises	18
Evidences	19
Rapport financier	20

FICHE DU PROJET

Titre du projet :	Consolidation de la transition démocratique en Tunisie : Appui
	au Parlement tunisien
Award ID :	00087365
Période du projet :	15 avril 2015-31 décembre 2019
Extension(s) (le cas échéant):	Au 31/12/2020
Agence d'exécution :	PNUD Tunisie
Partenaire(s) de mise en œuvre :	N/A
Budget total	\$ 5,062,985
Contributions financières :	Danemark \$ 1 160 935 UE \$ 753 826 Royaume Unie \$ 457 122 PNUD \$ 44 974 PNUD Funding Window 445 000 UNDPRPD (projet conjoint avec OHCDH) 38 958
Objectifs de développement durable (ODD) auxquels le projet contribue	<u>ODD 16</u> : Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et la mise en place d'institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.
Effets et produits attendus du Plan Stratégique global du PNUD 2018- 2021	Effet 2: Accélérer les transformations structurelles pour le développement durable. Signature solution: Strengthen effective, inclusive and accountable governance
Effet UNDAF 2015-2020:	Effet UNDAF n° 1: D'ici à 2020, les institutions civiles, politiques et administratives sont entièrement opérationnelles dans le respect des principes universels des droits de l'homme, la démocratie et l'égalité des genres. Produit CPD 1.2: La participation citoyenne et les capacités des institutions et des contrepouvoirs sont renforcées, permettant une meilleure reddition des comptes devant le peuple.
Produit PNUD CPD /CPAP :	1.2.2: La nouvelle Assemblée des Représentants du Peuple est dotée des capacités et structures lui permettant de jouer pleinement son rôle constitutionnel 1.2.3: Les capacités du Parlement Tunisien en matière de développement, d'adoption et de mise en œuvre du cadre législatif et règlementaire établi par la constitution de 2014 sont renforcées (principales lois organiques et institutions indépendantes)
Date du rapport :	15 octobre 2018
Réfèrent du partenaire national :	Président de l'Assemblée des Représentants du Peuple
Réfèrent du PNUD :	Hichem Aouadi - CTP

La Tunisie s'est engagée dans la construction d'un système de gouvernance réactif, responsable et transparent, basé sur des institutions démocratiques solides et sur l'État de droit. L'adoption de la Constitution de 2014 marque un accomplissement significatif et reflète des progrès remarquables dans l'élaboration d'un nouveau cadre politique basé sur le dialogue, le compromis et la construction de consensus. Parallèlement, le pays a rencontré des défis importants au cours de la transition, liés notamment à une situation socio-économique délicate qui vient s'ajouter aux enjeux de la transition démocratique et aux problématiques de nature politique et institutionnelle.

Il est important que la Tunisie institutionnalise à la fois des processus formels et informels, constructifs et inclusifs pour l'élaboration des politiques, y compris des mécanismes de résolution des différends, afin qu'ils soient intégrés dans les systèmes et approches de gouvernance. Le Parlement, qui est chargé dans la nouvelle constitution de représenter les citoyens tunisiens, est le lieu privilégié du dialogue entre le citoyen et l'État. Un parlement fort, capable de remplir pleinement ses fonctions législatives, de représentation et de contrôle, et qui agit comme interlocuteur clé entre le gouvernement, les citoyens et la société civile, est un élément central du nouveau système démocratique. Le Parlement est également amené à jouer un rôle primordial dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles. La refonte constitutionnelle à laquelle la Tunisie a procédé appelle de nouveaux fondements et ajustements législatifs et institutionnels, ce qui impacte considérablement la charge de travail du Parlement pendant cette seconde phase de la transition.

Afin que le changement soit durable, il ne peut être conduit que par le Parlement, et ne peut se faire que par une appropriation complète et mise en œuvre des phases de développement. Bien qu'importants, les partenaires extérieurs ne peuvent imposer de changement, et le PNUD a toujours respecté les principes de souveraineté et d'appropriation nationale. De plus, le changement prendra du temps et pourrait s'étendre au-delà de la durée de l'intervention du PNUD.

ACRONYMES

ARP	Assemblée des Rep	résentants du Peuple

OSC Organisations de la Société Civile

PE Parlement Européen

TIC Technologies de l'Information et de la Communication

UIP Union Interparlementaire

ANC Assemblée Nationale Constituante

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PTA Plan du Travail Annuel SNU Système des Nations Unies

- 1. Le Parlement tunisien est aujourd'hui une institution sensiblement différente de celle qui a entamé son travail fin 2014 et *a fortiori* de celle qui l'a précédée entre 2011 et 2014, l'Assemblée nationale constituante. L'administration de l'ARP est plus efficace et mieux structurée et de nombreuses évolutions et restructurations ont eu lieu. L'administration de l'Assemblée travaille de manière plus organisée. Durant cette période, l'institution s'est fortement modernisée et le renforcement des capacités de ses élus et fonctionnaires s'est poursuivi. Depuis début 2015, on a pu observer une certaine reprise en main des structures administratives de l'ARP et un travail coordonné visant à instaurer des processus de travail clairs et fonctionnels au sein des différents départements, en parallèle de réflexions générales visant à conférer à l'administration les moyens d'assumer sa future autonomie administrative et financière, constitutionnalisée en 2014.
- 2. Après deux années d'exercice, le projet de consolidation de la transition démocratique a procédé à une revue stratégique à mi-parcours. L'objectif de cet exercice auquel ont pris part l'ensemble des acteurs parlementaires était de recentrer l'action du projet en fonction des priorités de l'Assemblée, lesquelles sont largement impactées par le contexte politique, social et économique. L'équipe du projet a procédé, en fonction des recommandations formulées lors de la revue stratégique, à un travail de révision du document de projet. La préparation de ce document, auquel l'ARP a été étroitement associée, s'est articulée autour de deux objectifs prioritaires. Le premier est la consolidation des acquis mis en place lors de la phase précédente du projet. Le second consiste à donner au document la flexibilité nécessaire afin de répondre au mieux aux besoins de l'ARP et à leur évolution.
- 3. Dans cette perspective, le document de projet prévoit après sa révision deux produits :

Produit 1 : L'ARP est renforcée pour devenir une institution plus efficace grâce à un plan stratégique de développement pour coordonner le renforcement des capacités institutionnelles et des structures de l'Assemblée

Produit 2 : L'ARP est renforcée pour devenir un parlement plus représentatif et transparent.

Ces deux produits, autour desquels s'articule le plan de travail annuel répondent au premier besoin également formulé par l'ARP et identifié par le projet du PNUD : consolider et pérenniser les acquis de la première phase du projet. Un accent particulier est mis, dans ce cadre, sur les réformes engagées en matière d'ouverture et de transparence avec la modernisation du système d'information ou encore sur la consolidation de l'Académie parlementaire. L'objectif concernant ces deux composantes est leur institutionnalisation progressive et leur intégration dans les structures de l'ARP.

4. Les produits envisagés par le document de projet permettent également de répondre aux besoins de l'ARP et de l'appuyer par divers mécanismes dans l'exercice de ses fonctions législative, de contrôle de l'action du gouvernement et en matière de représentation des citoyens.

Développements institutionnels et législatifs en 2018

5. L'Assemblée se trouve à l'heure actuelle confrontée à la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions constitutionnelles importantes, à l'instar de la décentralisation, de l'élection des membres de la Cour Constitutionnelle, de la mise en œuvre des instances constitutionnelles indépendantes, etc.

- 6. Après plus d'un mois d'examen en séance plénière, l'ARP a adopté, le 26 avril 2018, le projet de loi organique portant promulgation du code des collectivités locales. Le code, dont l'examen a débuté en commission le 13 juin 2017 et en plénière le 22 mars 2018, a été voté par 147 voix, 10 abstentions et sans aucune opposition. L'adoption du code est une phase déterminante dans la mise en œuvre de la Constitution et dans la mise en place de la décentralisation en Tunisie. L'ARP a adopté le code avant la date des élections municipales du 6 mai 2018.
- 7. La décision du Bureau du 8 mars 2018 de soumettre la question du prolongement du mandat de l'Instance Vérité et Dignité (IVD) à la plénière a entrainé un recours intenté par le bloc démocratique devant le Tribunal Administratif demandant l'annulation de la décision du passage au vote de la décision de prolonger ou pas le mandat de l'IVD. Le Tribunal administratif a rendu sa décision le 23 mars 2018 et a jugé le bureau de l'ARP habilité à décider des séances plénières et de leur objet. Ceci entrant strictement dans les prérogatives législatives de l'Assemblée et n'ayant pas le caractère administratif, le TA s'est déclaré incompétent pour en juger. Le problème vient du fait que l'article 18 de la loi organique relative à l'instauration de la justice transitionnelle et à son organisation, délimite la durée d'activité de l'Instance à quatre années, à compter de la date de nomination de ses membres, renouvelable une fois pour une seule année suite à une décision motivée de l'Instance et soumise au Parlement, trois mois avant l'achèvement de son mandat. Ce sont les divergences d'interprétation de cet article, déjà à l'origine du retrait des députés d'Ennahdha de la réunion du Bureau de l'ARP du 8 mars et du recours devant le Tribunal Administratif, qui ont fait que la plénière ait été particulièrement houleuse et tendue, interrompue à deux reprises, pour être finalement reportée au lundi 26 mars. En effet, le Bureau avait décidé de soumettre au vote (à la majorité simple de 109 voix) la décision de prolonger le mandat de l'IVD, alors que le texte ne précise pas s'il doit y avoir vote, et ne donne aucune majorité à cet égard. Près de 120 députés étaient présents à la plénière du 24 mars, mais uniquement 57 d'entre eux ont enregistré leur présence. Les députés ayant refusé de s'enregistrer, l'ont fait sciemment pour faire obstruction et mettre en échec l'obtention du quorum nécessaire. La plénière qui s'est poursuivi le 26 mars a abouti en fin de journée à un vote négatif sur le prolongement du mandat de l'IVD.
- 8. Alors que le Projet de loi organique N°39/2018 amendant et complétant la loi organique N°50/2015 du 03 décembre 2015 relative à la cour constitutionnelle, et qui modifie principalement les conditions de majorité requise pour l'élection des membres de la Cour par l'Assemblée est encore en cours d'examen en commission, six candidats proposés par des blocs parlementaires pour la Cour constitutionnelle ont été retenus et six autres dossiers ont été rejetés pour dossiers incomplets.
- 9. La commission parlementaire des droits et libertés a approuvé, mercredi 6 juin 2018, la loi criminalisant la discrimination raciale. Le texte comprend plusieurs mesures coercitives à l'encontre des auteurs de racisme et de discrimination. Il prévoit, à titre d'exemple, une peine d'emprisonnement allant de 6 mois à 3 ans et des sanctions pécuniaires situées entre 500 à 1000 dinars. Ces sanctions sont fixées par l'article 10 du projet de loi, et elles s'appliquent aux personnes incitant à la haine, à la violence et à la discrimination raciale, ou soutenant les groupes racistes.

RESULTATS ACHEVES

Effet attendu 1 : L'ARP est renforcée pour devenir une institution plus efficace grâce un plan stratégique de développement pour coordonner le renforcement des capacités institutionnelles et des structures de l'Assemblée.

Indicateurs	Données de référence	Cibles annuelles (2018)	Progrès vers les réalisations de l'activité 30/09/2018
-------------	----------------------	-------------------------	--

Groupe de travail au sein de l'ARP chargé de l'élaboration du plan stratégique de développement de l'ARP.	N/A	Groupe de travail au sein de l'ARP chargé de l'élaboration du plan stratégique de développement de l'ARP constitué. Feuille de route pour la mise en œuvre du plan de développement stratégique élaboré	Termes de références (TDRs) pour la désignation d'experts en cours de discussion avec l'ARP.
Nombre de bénéficiaires (élus, fonctionnaires de l'ARP, etc.) ¹ formés	2900 bénéficiaires formés	Au moins 4100 bénéficiaires formés	3865 bénéficiaires2 sont formés.
Nombre de rapports d'analyse, d'évaluation élaborés	0 (Unité non existante)	Au moins 2 rapports d'analyse, d'évaluation et de contrôle sont élaborés.	2 rapports d'analyse, d'évaluation et de contrôle sont élaborés
Nombre des cadres formes		Au moins 3 cadres formes en gestion de la plateforme	3 cadres formés en gestion de la plateforme
Accès aux archives parlementaires	Non existante	Plateforme web permettant l'accès aux archives parlementaires déployée 4100 heures d'archives sont numérisées	Plateforme web permettant l'accès aux archives parlementaires en cours de développement 4100 heures d'archives
			numérisées

- 10. Le cycle académique pour l'année 2017-2018, lancé le 9 Novembre 2017, a continué avec les formations de longue durée. A la fin de juin 2018, 39 députés et 26 conseillers inscrits pour ce cycle, ont achevé leur formation en matière de contrôle de l'action gouvernementale par deux sessions sur la politique fiscale, le module ayant déjà abordé l'évaluation des politiques publiques, le contrôle financier et le contrôle des entreprises et organismes publics.
- 11. Le même groupe (39 députés et 26 conseillers) a achevé la formation en matière de légistique. Le module a été lancé avec une journée académique consacrée à la prévention de l'inconstitutionnalité, ainsi qu'à l'inconstitutionnalité des lois relatives aux droits individuels. Il a continué avec une série de sessions de formation à destination des députés et des conseillers sur l'harmonie constitutionnelle et législative, les procédures législatives, les normes de rédaction des lois, etc.
- 12. 16 députés et 26 conseillers ont complété le module de communication pendant le deuxième trimestre 2018. Les députés ont bénéficié de trois séances de media training sur les techniques du débat et des interviews radiophoniques et télévisés et de 2 autres séances dédiées respectivement aux média sociaux et au système d'information de l'Assemblée.

¹ N.B. Un fonctionnaire ou député peut recevoir plusieurs formations. Pour ce motif, l'utilisation de « bénéficiaire » est plus correcte.

² N.B. Pendant 2018, 930 bénéficiaires (369 élus et 506 fonctionnaires) sont formés

- 13. Les 26 conseillers quant à eux, ont bénéficié d'une formation en communication institutionnelle en 4 séances, du 20 avril au 11 mai 2018.
- 14. 102 députés et 109 membres de l'administration parlementaire ont amélioré leurs compétences en anglais, leur permettant un meilleur accès à des expériences comparées, à des documents parlementaires et à des rapports disponibles principalement en anglais.
- 15. Compte tenu des difficultés socio-économiques auxquelles la Tunisie fait actuellement face, l'ARP a engagé une série d'initiatives permettant de mener réflexion et débat sur ces difficultés et leur impact sur la cohésion sociale et d'identifier les pistes à explorer, en particulier par l'institution parlementaire, en vue de leur résolution. A cet égard, le projet, en étroite collaboration avec l'Académie parlementaire, a soutenu l'organisation de plusieurs journées parlementaires sur demande et en collaboration avec les commissions parlementaires.
- 16. Une journée parlementaire sur le projet de code des collectivités locales, organisée le 22 janvier 2018 a permis à 35 députés et 38 conseillers d'avoir une meilleure connaissance de ce projet de loi. Le code des collectivités locales est l'une des principales priorités de la législature et l'un des principaux projets s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution et son chapitre VII relatif au pouvoir local. Le projet de code prend en effet toute son importance au regard de la profondeur du changement qu'il entraine dans la gestion des affaires locales et les rapports entre le centre et les collectivités locales. Le code entend rompre avec la centralisation excessive du pouvoir et consacre des principes tels que la démocratie participative et la libre administration des affaires locales par les collectivités. Les travaux de la journée d'étude, auxquels ont pris part le Président de l'ARP, le Ministre des affaires locales et de l'environnement, le Président de la commission parlementaire chargée de l'organisation de l'administration et des affaires des forces portant armes, ont permis à des experts de haute renommée d'échanger et de débattre avec les membres de l'ARP au sujet des mécanismes incorporés dans le code lui permettant d'atteindre ses objectifs de démocratie de proximité et d'efficacité dans la gestion des affaires locales. Les experts et notamment le Président de l'instance chargée de la décentralisation au Ministère des affaires locales et de l'environnement ont exposé les mesures de mitigation devant être prises en vue de réduire au maximum les risques liés au déficit de ressources humaines et financières mises à la disposition des collectivités et les éventuelles difficultés dans l'articulation de leurs actions avec celles des autorités centrales.
 - Un rapport consolidé, reprenant les travaux de la journée, a été élaboré par le projet et partagé avec la Commission de l'organisation de l'administration et des affaires des forces portant armes, facilitant ainsi l'établissement du rapport de la commission et la finalisation de ses travaux dans les délais. Les débats en plénière ont ainsi débuté le 22 mars 2018 permettant à l'Assemblée d'adopter le code, conformément à ses engagements, avant le début des élections municipales du 6 mai 2018.
- 17. A l'initiative de la Commission de la santé et des affaires sociales, une journée d'étude portant sur le projet de loi organique relatif à l'organisation du programme « Amen social » pour la promotion des catégories pauvres et à revenu limité, a été organisée par l'Académie parlementaire le 5 février 2018. Ce projet a pour objectif la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la cohésion sociale par la mise en place de mécanismes permettant une optimisation et une meilleure affectation des programmes d'aide sociale d'accès à la santé et au logement des personnes à revenu limité. Ainsi que l'indiquent les initiateurs du projet, le programme « Amen social » répond à l'objectif de développement durable (ODD) 1 et consacre les principes inscrits dans les chapitres I et II de la Constitution tunisienne, dans le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et dans la recommandation 202 de l'Organisation internationale pour le travail (OIT). La journée d'étude parlementaire a créé une opportunité pour 115 personnes parmi lesquelles 11 députés et 30 conseillers, experts, universitaires, représentants gouvernementaux et représentants d'agences onusiennes de débattre sur le projet de loi. La réactivité avec laquelle le projet du PNUD a appuyé l'organisation de cette journée, a permis de répondre à un besoin important de l'agenda législatif de l'ARP ainsi qu'aux besoins des différents acteurs parlementaires et notamment la commission en charge de l'examen du projet.

- 18. Une journée parlementaire sur la responsabilité sociétale des entreprises a été organisée le 12 février 2018, à l'initiative de la Commission parlementaire de l'industrie, de l'énergie, des ressources naturelles, de l'infrastructure en charge de l'examen d'une proposition de loi relative à cette thématique. 150 participants, parmi lesquels 26 députés et 56 membres de l'administration ont reconnu l'importance d'intégrer des préoccupations sociales, environnementales et économiques au niveau des entreprises, ainsi que de contribuer aux enjeux de développement durable lors de l'exercice de leurs activités. Telle que définie dans la proposition de loi, la responsabilité sociétale des entreprises vise la lutte contre la pauvreté, l'éducation et l'éradication de l'analphabétisme, la santé et la protection sociale, le soin aux enfants et personnes handicapées, l'emploi et le renforcement des capacités, la création de projets par les jeunes et les femmes, la protection de l'environnement et le développement durable et la contribution au financement de projets locaux, régionaux ou nationaux. M. Mohamed Ennaceur, Président de l'ARP, M. Khaled Kaddour, Ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables, M. Ameur Laarayedh, Président de la Commission de l'industrie, de l'énergie, des ressources naturelles et de l'infrastructure, les représentants de l'UGTT, de l'UTICA, de l'UTAP ainsi que le président de l'Institut de la responsabilité sociétale ont participé à cette journée. Les travaux de la journée d'étude ont permis à la Commission de l'industrie de finaliser l'examen de la proposition de loi dont la discussion en séance plénière a débuté le 08 mai 2018.
- 19. 165 participants, dont 21 députés et 53 conseillers ont renforcé leurs connaissances sur le Startup Act, pendant une journée parlementaire organisée le 5 mars 2018 et appuyée par le projet. Le Start-up Act vise à mettre en place un cadre légal pour un modèle économique innovant, créateur d'emploi, offrant des perspectives de développement important et s'appuyant sur les nouvelles technologies. Le projet de loi s'inscrit dans la stratégie mise en œuvre par le Ministère des technologies et de l'économie numérique intitulée Startup Tunisia. Cette stratégie comporte plusieurs volets et objectifs. Au premier objectif consistant en la mise en place d'un cadre législatif et règlementaire adéquat au développement des Startups en Tunisie, s'ajoutent les objectifs de mise en place des mécanismes de financement adéquat, des programmes de formation et de renforcement de capacités ainsi qu'un plan d'intégration régional permettant la création d'un tissu de startup cohérent sur l'ensemble du territoire national. La journée, à laquelle ont pris part M. Mohamed Ennaceur, Président de l'ARP, M. Anouar Maarouf, Ministre des technologies et de l'économie numérique, M. Ameur Laarayedh, Président de la commission de l'industrie, de l'énergie, des ressources naturelles et de l'infrastructure, a permis aux principaux représentants de l'écosystème entrepreneurial d'échanger avec les acteurs parlementaires et représentants du gouvernement au sujet des difficultés rencontrées par ce secteur notamment du fait de son cadre juridique. Les conférenciers ont sensibilisé les députés sur l'importance de ce projet de loi et l'importance de son impact sur un secteur porteur et innovant. Ce projet de loi a été finalement adopté le 02 avril 2018.





Moments de travail lors de la journée parlementaire dédiée au Start Up Act

20. Une journée d'étude intitulée « la Tunisie à l'heure des défis économiques » a été organisée le 10 mars 2018 ayant comme objectif la création d'une plateforme de réflexion, entre près de 80

- participants dont 11 députés, 22 conseillers, représentants gouvernementaux, acteurs économiques et experts, sur les perspectives de la situation économique, ses difficultés et les pistes à envisager en vue du redressement de la situation. Y ont pris part le Président de l'ARP, le Gouverneur de la Banque centrale ainsi que plusieurs experts et économistes de renom. Les intervenants ont dressé un diagnostic de la situation et proposé des pistes de réformes notamment en ce qui concerne l'état des finances publiques, les équilibres commerciaux, la dynamisation de l'investissement, l'ensemble visant à relancer la croissance et l'emploi.
- 21. La journée parlementaire sur « les mécanismes de la Microfinance et leur rôle dans la promotion de l'emploi », organisée le 14 mars 2018, a rassemblé plus de 150 participants, dont 12 députés, 54 membres de l'administration parlementaire, des experts nationaux et internationaux ainsi que les principaux acteurs de l'écosystème financier en Tunisie. Ont pris part à cette activité le Président de l'Assemblée des représentants du peuple, M. Mohamed Ennaceur, le Président de la Commission des finances, de la planification et du développement M. Mongi Rahoui, le Président de la Commission de la santé et des affaires sociales, M. Souhail Alouini, M. Mahmoud Montassar Mansour, Directeur Général de l'Autorité de contrôle de la Microfinance (ACM) au sein du Ministère des finances. Les experts mobilisés à l'occasion de la journée d'étude ont souligné le caractère porteur du secteur de la Microfinance et son importance en matière d'entreprenariat et d'insertion financière notamment des jeunes, des femmes et des populations des zones enclavées n'ayant pas accès aux circuits et aux moyens de financement. Les intervenants ont, à ce propos, indiqué qu'actuellement près de 450 mille bénéficiaires ont accès au micro-crédit et que le potentiel de ce secteur est estimé à près d'un million et demi de bénéficiaires et ont souligné l'importance de mettre en place les mécanismes légaux et financiers permettant de favoriser le développement du secteur et l'accès au financement dans les meilleurs des conditions comme modalité de lutte contre la pauvreté.





Journée d'étude sur les mécanismes de la microfinance et leur rôle dans la promotion de l'emploi

22. Une journée d'étude sur le code d'éthique et de déontologie parlementaire a été organisée le 18 avril 2018 par l'ARP, au sein de l'Académie parlementaire, avec l'appui du PNUD et en collaboration avec l'Assemblée parlementaire de la francophonie. Cette activité répond à un besoin de réflexion sur un débat qui se tient à l'ARP depuis le début de son mandat au sujet de la nécessité de déterminer un cadre pour les relations entre députés et entre les élus et les différents acteurs et instances de l'institution parlementaire. Plusieurs députés ont en effet estimé que l'une des réponses au déficit de confiance que connait l'ARP implique l'adoption de règles claires sur l'éthique et la déontologie parlementaire. Le PNUD et l'APF ont ainsi appuyé l'ARP dans ses travaux sur cette thématique en mettant à sa disposition plusieurs expériences comparées. La journée, dont les travaux ont été ouverts par le Président de la Commission de la législation générale, M. Taieb Madani, et le Président de la Commission du règlement intérieur, de l'immunité, des lois parlementaires et des lois électorales, M. Ridha Dallai, ont permis aux membres de l'ARP d'échanger avec M. Delpérée, membre de la Chambre des représentants Belge et Professeur émérite de l'Université de Louvain et Mme Agnès Roblot –Troizier, Déontologue à l'Assemblée nationale française. Au côté des experts internationaux, M. Ridha jaidane, Député à l'ARP a exposé

l'expérience tunisienne et les défis qui se posent au parlement tunisien en matière d'éthique et de déontologie ainsi que leur impact sur le travail de l'Assemblée et sa perception par les citoyens. Les échanges et les débats, auxquels ont pris part 18 députés et 43 conseillers ont permis la formulation de plusieurs recommandations permettant de faire avancer les travaux de l'ARP sur cette thématique.

23. Un atelier de réflexion sur le projet de loi relatif à la déclaration de patrimoine et d'intérêts et à la lutte contre l'enrichissement illicite et le conflit d'intérêts dans le secteur public a été organisé par l'ARP le 21 juin 2018, en partenariat avec l'Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption (INLUCC) et avec l'appui du PNUD, et du Réseau Arabe pour l'Intégrité et la Lutte Contre la Corruption du Bureau régional du PNUD pour les pays arabes. Ce projet de loi est l'une des principales priorités de l'agenda législatif de l'ARP et s'inscrit dans l'arsenal législatif que la Tunisie est en train de mettre en place en matière de bonne gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption. Les débats ont permis un examen approfondi du projet de loi et des modalités du régime de déclaration du patrimoine et des intérêts qu'il met en place à la lumière de l'expérience des institutions tunisiennes intervenant dans le domaine et des standards internationaux, particulièrement ceux inscrits dans la Convention des Nations-Unies contre la corruption. D'importantes recommandations ont été formulées par les 15 députés, les 16 membres de l'administration parlementaire, et les représentant(e)s des différents groupes parlementaires, les représentant(e)s des institutions en charge du suivi et gestion des déclarations de patrimoine et d'intérêt et de la lutte contre l'enrichissement illicite, ou en relation avec la thématique, des experts nationaux et internationaux ainsi que des représentants de la société civile spécialisée. Un fort accent a été mis sur l'importance de donner au projet de loi de l'efficience et un caractère opérationnel notamment en accélérant l'adoption des textes règlementaires d'application et l'harmonisation de l'ensemble du cadre juridique en relation avec la thématique, en identifiant avec précision les personnes concernées par la déclaration de patrimoine et d'intérêt, les composantes de la déclaration, les dispositifs, mécanismes et ressources pour le suivi et vérification de l'instance en charge de la réception et du suivi des déclarations ou encore le régime de publication et numérisation des déclarations. Ces recommandations permettront d'appuyer les députés dans la finalisation du projet de loi.

Cette activité est le résultat d'une excellente collaboration entre le projet du PNUD d'appui à l'ARP et le projet PNUD de la Redevabilité Publique. Compte tenu du partenariat à long terme avec l'ARP, le projet d'appui au parlement est devenu une plateforme pour le PNUD et les autres agences du Système des Nations Unies, facilitant ainsi leur accès et le travail en partenariat avec l'ARP.



Atelier de réflexion sur le projet de loi relative à la déclaration de patrimoine et d'intérêts et à la lutte contre la corruption

- 24. 14 députés et 6 conseillers ont amélioré leurs connaissances en matière de suivi des résultats du programme de restructuration des banques publiques lors d'un atelier organisé avec l'initiative de la Commission parlementaire de la réforme administrative, de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et du contrôle de gestion des deniers publics, à l'Académie parlementaire de l'ARP le 29 juin 2018. Cette activité s'inscrit dans le cadre du soutien apporté à l'ARP dans l'exercice de sa fonction de contrôle de l'action du gouvernement et d'évaluation des politiques publiques. La question de la gouvernance des banques publiques figure, en effet, parmi les défis prioritaires auxquels la Tunisie fait face. L'objectif de rationalisation des dépenses publiques et les difficultés financières des banques et des entreprises publiques ainsi que leur impact budgétaire ont imposé une réflexion sur les réformes et les politiques engagées et l'évaluation de leur impact. L'atelier organisé par l'Académie parlementaire avec l'appui du PNUD a permis d'engager cette réflexion. Les travaux de l'atelier, ouverts par le Président de la Commission de la réforme administrative et par le Directeur général de l'Académie parlementaire, ont, en effet, permis aux députés et notamment les membres de la Commission de la réforme administrative et ceux de la Commission des finances d'échanger avec les principaux acteurs concernés par la question de la restructuration des banques publiques. Ont ainsi pris part aux travaux de l'atelier des représentants de la Banque centrale de Tunisie, du Ministère des finances, de la Cour des comptes, ainsi que des représentants de l'Union tunisienne générale du travail et de l'Union tunisienne de l'industrie du commerce et de l'artisanat. Plusieurs experts en contrôle des finances publiques et en évaluation des politiques publiques ainsi que des spécialistes dans le domaine bancaire ont également été associés à cette journée d'étude. D'importantes données et plusieurs analyses et lectures ont été présentées et ont permis d'enrichir les débats qui se sont principalement appuyés sur l'état des lieux et les recommandations formulées dans une synthèse documentaire des rapports de suivi du programme de restructuration élaborés par la Banque centrale et le Ministère des finances. Cette synthèse sera consolidée par le rapport final de la journée qui consignera les commentaires et les recommandations des participants.
- 25. L'Académie parlementaire tunisienne une expérience unique dans le développement parlementaire à travers le monde s'est révélée performante, après seulement un an et demi d'activité. Le PNUD a soutenu le Parlement tunisien dans l'établissement de son Académie en décembre 2016, créant ainsi une pratique innovatrice en son genre pour assurer le renforcement des capacités des parlementaires et du secrétariat, et l'appui au travail parlementaire, à travers la formation, les recherches et les études parlementaires dans une perspective à long terme. Elle constitue en outre une plate-forme de débat et d'échange du Parlement avec les représentants du gouvernement, la société civile, les universitaires, les organisations internationales, etc., sur les thématiques prioritaires du calendrier législatif.
- 26. Une étude stratégique sur l'Académie a été réalisée, afin d'en évaluer l'efficience et la pertinence, d'établir un bilan critique de la première session académique, et d'identifier les perspectives d'amélioration et de pérennisation de l'Académie. Des recommandations ont été formulé au sujet du contenu et de la méthodologie des formations ainsi que sur le rôle et l'apport de l'Académie dans le renforcement de la recherche parlementaire. L'évaluation a recommandé la formalisation de l'Académie en lui conférant un statut juridique en l'intégrant dans l'organigramme de l'Assemblée. L'étude a été présentée au Président du Parlement pour engager le Bureau de l'ARP dans le processus d'évaluation et de la mise en œuvre des recommandations.
- 27. Les connaissances des 9 députés et 11 conseilleurs (dont 20 femmes) en matière de gestion des biens confisqués et restitution des biens spoliés sont renforcé grâce à un atelier facilité par le PNUD et organisé en collaboration avec la Commission de la réforme administrative, de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et du contrôle de gestion des deniers publics. Cet atelier, qui a eu lieu le 13 juillet 2018, a permis à la Commission d'établir un bilan des politiques et des mesures adoptées dans le cadre de la gestion des biens confisqués et de la restitution des avoirs spoliés. En vue de la préparation de cette journée et afin de mettre à disposition des députés les données nécessaires pour un exercice efficace du suivi et de l'évaluation de l'impact des politiques de gestion des biens confisqués et d'en faire le bilan, le PNUD a appuyé à l'élaboration

- d'une synthèse documentaire sur la base des rapports de la Commission nationale de Confiscation, de la Commission nationale de gestion des avoirs et des fonds objets de confiscation ou de récupération en faveur de l'État et de la Cour des comptes. Cette synthèse a été présente lors de l'atelier les principales données et recommandations formulés dans les rapports mentionnés plus haut. Les conclusions de cet atelier seront ensuite débattues en présence de l'ensemble des départements ministériels concernés, notamment le Ministère du domaine de l'État et des affaires foncières, le ministère des finances, le ministère de la justice.
- 28. Dans l'objectif de consolider ses capacités dans l'exercice de sa fonction de contrôle, l'ARP a mis en place au sein de l'administration parlementaire <u>une unité chargée du contrôle et du suivi de l'action du gouvernement (unité de contrôle</u>). Cette unité, dont la mission consiste à appuyer les députés ainsi que les organes de l'Assemblée a pleinement assurer leur fonction de contrôle, a décidé d'élaborer, avec l'appui du PNUD, <u>une étude exhaustive établissant l'état des lieux des lois votées depuis le début de la législature</u>. Deux expertes du réseau d'expert que le PNUD a mis à disposition de l'ARP ont été chargées de procéder au dépouillement de l'ensemble des lois votées depuis le début du mandat de l'ARP, à l'identification des renvois aux textes d'application et à souligner et à identifier les textes d'application qui ont été adoptés et ceux qui ne l'ont pas été. Cette étude est accompagnée <u>d'un rapport de synthèse soulignant les principaux défis et difficultés auxquels fait face la mise en œuvre de la loi ainsi que les moyens permettant de les dépasser. L'ensemble de ces documents ont été élaborés en étroite collaboration avec l'ARP. Cela permettra aux députés de disposer d'un état précis et actualisé de l'implémentation des lois et d'identifier les éléments nécessitant réajustement tant au niveau de l'ARP qu'au niveau du pouvoir exécutif.</u>
- 29. 3 cadres techniques ont été forme en ce qui concerne la modération, l'administration, la configuration et le paramétrage de la plateforme afin de préparer les accès nécessaires aux associations et leur attribuer les profils nécessaires pour y accéder dans un second lieu.
- 30. Suite à la numérisation des archives parlementaires audiovisuelles pour la période entre 2004-2018, un plan de classement général par département parlementaire a été développé avec la coopération de l'ARP et intégré dans la plateforme de gestion des archives numériques. Cette plateforme permettra d'exposer les archives numériques sur le net et l'intranet de l'ARP pour consultation et exploitation pour les citoyens et les députés. 15 responsables par département parlementaire ont acquis les compétences pour l'utilisation de cette plateforme à travers un ensemble de cycles de formations organisés par le projet.

Effet attendu 2 : L'ARP est renforcée en matière de transparence, et dans sa fonction de représentation

Indicateurs	Données de référence	Cibles annuelles (2018)	Progrès vers les réalisations de l'activité 30/09/2018
Charte institutionnelle régissant les relations et les mécanismes entre l'ARP et la société civile	Charte régissant les relations de l'ARP avec la société civile non existante		,
Nombre de mécanismes pour l'engagement des citoyens et de la	0 (Non existantes)	Plateforme digitale mise en place et opérationnelle	

société civile développés			
Nombre de produits de sensibilisation des citoyens sur le mandat de l'ARP et le rôle des députés	0 (Non existantes)	4 Capsules vidéo à destination des citoyens et de la société civile sur le mandat de l'ARP et le rôle du député sont réalisées	validation a enregistré un retard
Nombre des cadres du département de communication formés	0 120 bénéficiaires	Au moins 10 cadres du département de communication formés	
Nombre de bénéficiaires formés en matière de genre		150 bénéficiaires formés en matière de genre	
% des bénéficiaires (membres de caucus femmes) formées	Caucus femmes non existant	Au moins 50% des membres de caucus femmes sont formées en matière de plaidoyer	

31. L'appui à l'ouverture et à la transparence de l'ARP, constitue l'un des principaux axes du projet. La première phase du processus visant au développement d'une charte de partenariat institutionnalisé entre le parlement et la société civile permettant l'engagement de la société civile dans le travail parlementaire est achevée. Cette étape avait commencé par la collecte des contributions des OSC sur le type de relation qu'elles souhaitent entretenir avec le Parlement lors d'une journée portes ouvertes avec des représentants des OSC le 13 juillet 2017, à l'Académie parlementaire. Un comité directeur chargé d'organiser et de superviser le processus d'élaboration de la charte et constitué de représentants de groupes parlementaires et de membres de l'administration parlementaire a été créé. En conséquence, une étude fournissant des expériences comparatives internationales sur la mise en place de mécanismes similaires visant à l'inclusion de la société civile dans les processus parlementaires aboutissant à l'établissement d'une charte régissant ces relations a été réalisée.

Une première version de la charte a été élaborée et présentée au Comité de Pilotage lors du premier trimestre 2018. Une version améliorée, tenant compte des différents commentaires a été publiée sur le site web de l'ARP et accessible à l'adresse web suivante : http://arp.tn/site/main/AR/societe_civile/charte.jsp. Un mécanisme de collecte des avis et suggestions des associations concernant cette version a été mis en place afin de consolider toutes les remarques émanant de la société civile pour enfin présenter la charte dans sa version finale.

- 32. Une plateforme numérique permettant l'inclusion de la société civile dans les travaux de l'ARP a été développée et installée sur le système TIC du Parlement. Cette plate-forme a été lancé le 4 juillet 2018, en présence de plus de 200 OSC en démontrant leur intérêt et volonté de s'engager dans les travaux du Parlement tunisien (Ev.2). Cette plateforme offre :
 - Un espace de communication sous la forme d'un réseau sociale qui permet aux parlementaires et à la société civile d'échanger des informations et d'interagir ;
 - La possibilité de recueillir et d'exploiter des propositions et des recommandations émanant de la société civile sur des projets de loi soumis à l'Assemblée, permettant ainsi aux législateurs

- de les prendre en considération lors de l'examen de ces textes dans les commissions dans lors des débats en plénière.
- Une foire à propositions, permettant à la société civile de devenir une force de proposition par la soumission des textes de loi que les députés pourraient endosser dans le cadre de leur droit d'initiative législative
- Un espace dédié aux questions adressées au gouvernement, proposées par les associations de la société civile, permettant à l'Assemblée des représentants du peuple de traduire les préoccupations du citoyen et aux députés de répondre à celles-ci.
- Un espace d'annonce dédié aux activités et évènements créés par des OSC.
- 33. Le PNUD appuiera le parlement tunisien en ce qui concerne l'enregistrement de ces ONG sur le site Web http://societecivile.arp.tn, ainsi que des cycles de formation au profit de ces OSC et des parlementaires à son utilisation. A cette fin, des manuels d'utilisation ont été élaborés pour assister les parlementaires et les OSC dans l'utilisation de la plate-forme.



- 34. Afin d'appuyer l'Assemblée dans sa fonction de représentation le projet a mené pendant le premier trimestre 2018, une série de réunions avec le Parlement. Ces réunions ont abouti à l'élaboration du synopsis de cinq capsules vidéo et de leur plan de diffusion visant à sensibiliser le public aux fonctions et au rôle de l'institution parlementaire. Par conséquent, à la suite d'un processus concurrentiel, une entreprise expérimentée a été sélectionnée dans le but de développer et produire des capsules. Á la fin de septembre une capsule vidéo a été finalisé et validé par l'ARP.
- 35. Une journée parlementaire dédiée au suivi de la mise en œuvre de la loi organique relative à l'élimination de la violence à l'égard de femmes a été organisé le 7 mars 2018. Cette loi adoptée par l'ARP, le 26 juillet 2017, adopte une approche intégrale dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes par la prévention, la poursuite et la sanction des agresseurs et la protection et l'accompagnement des victimes. La loi vise expressément la violence physique, morale, économique et politique et implique plusieurs réformes d'ordre aussi bien légal qu'institutionnel. Elle dispose, en effet, que le procureur de la république doit charger un ou plusieurs adjoints de recevoir et d'instruire les plaintes de violences faites aux femmes. Des espaces dédiés à des juges

spécialisés doivent être mis en place dans les tribunaux de première instance. Des unités spécialisées sont également créées dans un district de la garde nationale dans chaque gouvernorat. La loi crée également un observatoire national pour la lutte contre la violence faite aux femmes lequel est notamment chargé de collecter et de faire le suivi des cas de violence, l'observatoire assure également le suivi de la mise en œuvre de la législation ainsi que le traitement des cas de violence par la justice. Il est également chargé de contribuer à l'élaboration des stratégies nationales et à la définition des mesures communes et sectorielles de lutte contre la violence. Consciente des difficultés de mise en œuvre de telles mesures en raison de l'importance des moyens que cela appelle, l'organisation de cette journée parlementaire a créé une opportunité pour plus de 100 participants, dont 31 députés et 35 membres de l'administration d'exercer la fonction de contrôle sur l'action du Gouvernement. Pendant cette journée d'étude les représentants de départements ministériels (justice, intérieur, formation professionnelle), en présence des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de la Ministre de la femme, de la famille et de l'enfance, de la Ministre des affaires de la jeunesse et du sport, du Ministre des affaires religieuses et du Ministre des affaires culturelles ont présenté les mesures prises par chacun d'eux dans la cadre de la mise en œuvre de la loi.

- 36. Les femmes bénéficiant des activités de renforcement des capacités du PNUD représentent 52% des parlementaires et des fonctionnaires de l'ARP.
- 37. Le projet a poursuivi son appui aux commissions parlementaires dans l'exercice de leur fonction législative par la mise à disposition d'un réseau d'experts de haut niveau (*roster* d'experts). Au 31 décembre 2017, les experts du PNUD ont soumis à l'ARP 15 rapports d'analyse juridique des projets de lois. Jusqu'à 30 septembre 2018, 9 rapports additionnels ont été remis à l'Assemblée :
 - Une étude juridique de la section 5 du 1er Chapitre du livre I du projet de code des collectivités locales relatif à « la démocratie participative et la gouvernance ouverte ».
 - Un Avis juridique sur la constitutionnalité du vote d'une loi organique de promulgation du
 code des collectivités locales ainsi que sur la constitutionnalité de son contenu. Le projet
 de loi organique de promulgation avait suscité une forte polémique au sein de la
 Commission dans la mesure où elle déterminait organise également la mise en place
 progressive de la décentralisation, précise les modalités de contrôle qui s'y exerce.
 - Le projet poursuit son appui à la mise en œuvre des instances constitutionnelles indépendante. Il a appuyé dans ce cadre la Commission de la législation générale dans la mise en place de l'Instance de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Une Étude juridique du projet d'arrêté fixant le barème d'évaluation des candidats à l'Instance remis à la Commission ;
 - Le Réseau d'experts du PNUD a été également mobilisé dans le cadre des journées d'études parlementaires et ont été chargé d'élaborer des rapports de synthèse. Ces rapports ont été remis à l'Assemblée et à la Commission en charge du projet de loi objet de la journée d'étude. Trois rapports ont été élaborés dans ce cadre :
 - Rapport de la journée parlementaire portant sur le projet de loi relatif aux start-ups,
 - Rapport de la journée parlementaire sur les défis économiques de la Tunisie
 - Rapport de la journée parlementaire sur la microfinance,
 - Rapport de la journée parlementaire sur le code d'éthique et de déontologie de l'ARP,
 - Élaboration d'un rapport de synthèse des travaux de la journée d'étude consacrée au suivi du programme de restructuration des banques publiques et élaboration d'une synthèse documentaire sur la base de rapports et de documents fournis par l'ARP. La synthèse documentaire est élaborée sur la base de :
 - Rapports de contrôle la banque centrale de Tunisie sur la situation comptable de la Banque de l'Habitat et de la Société Tunisienne de Banque
 - Rapport du Ministère des finances sur l'état d'avancement du programme de restructuration des banques publiques pour l'année 2016
 - Rapport du Ministère des finances sur l'état d'avancement du programme de restructuration des banques publiques pour l'année 2017

SUIVI ET EVALUATION

- 38. Après deux années d'exercice, le projet d'appui parlementaire a procédé à une revue stratégique à mi-parcours. L'objectif de cet exercice auquel ont pris part l'ensemble des acteurs parlementaires était de recentrer l'action du projet en fonction des priorités de l'Assemblée, celles-ci largement impactées par le contexte politique, social et économique. L'équipe du projet a procédé, en fonction des recommandations formulées lors de la revue stratégique, à un travail de révision du document de projet. Ce document a été partagé avec le Bureau de l'ARP. Une réunion du Comité de Pilotage du projet a eu lieu le 28 mai 2018 afin de valider la révision du document de projet avec une nouvelle extension jusqu'au 31 décembre 2020. Dans son allocution d'ouverture, le Président de l'ARP a salué les réalisations du projet, appréciées par l'Assemblée, comme l'ouverture vers les expériences comparées et les bonnes pratiques, ainsi que les efforts fournis afin de mettre en avant l'expérience tunisienne : l'ARP ayant été, à plusieurs égards, innovante. Suite à la présentation des résultats et réalisations passées du projet, et les nouveaux axes d'intervention par le coordinateur du projet, le document de projet révisé e été signé par le Président de l'ARP et le Représentant Résident du PNUD.
- 39. Un Plan de Travail particulièrement ambitieux a été adopté pour l'année 2018 afin de consolider les transformations engagées au niveau institutionnel et organisationnel et de soutenir les axes stratégiques (Plan de développement Stratégique du parlement, académie parlementaire, mécanismes de contrôle de l'exécutif, mécanismes d'inclusion de la société civile dans les travaux parlementaires, etc.).
- 40. Une retraite de deux jours du projet a eu lieu les 22-23 mai 2018 dans le but de discuter des principaux aspects de la mise en œuvre du Plan de Travail 2018. Lors de la retraite, un fort accent a été mis sur l'importance d'améliorer la communication des résultats du projet en interne et externe du PNUD et au renforcement des mécanismes de collaboration avec les projets du PNUD et les agences du Système des Nations Unies afin que le projet devienne une vraie plateforme de collaboration avec l'ARP pour l'ensemble des agences des Nations Unies.
- 41. Le 1er aout 2018, un atelier de restitution interne a eu lieu aux fins de faire le point sur les réalisations du Programme de Coopération du PNUD, en apprécier les performances techniques et financières, et dégager les leçons apprises et les bonnes pratiques de nature à informer la suite de sa mise en œuvre et sa revue stratégique.

Défis de développement et gestion des risques

42. Dans des pays comme la Tunisie qui sont passés d'un régime autoritaire à une culture parlementaire démocratique émergente, l'impact et les changements positifs peuvent nécessiter plusieurs législatures. Il est important, à cet égard, de garantir la poursuite des projets d'appui au développement parlementaire pour créer un changement durable.

Risque	Nature	Impact et Probabilité	Evolution du risque	Mesures de mitigation
		Probabilite	risque	
Fonds du projet	Financier	P=3	Si ce risque	Un financement du PNUD a été
non encore		I=3	survient, il	obtenu lors du deuxième trimestre
entièrement			diminuera le	2018 à travers les « guichets de
mobilisés			nombre	financement », un nouveau
			d'activités	mécanisme de financement commun
			prévues dans le	et flexible.
			cadre du projet	

				Le projet est en train de travailler avec le bureau Pays pour un financement par le Pays Bas pour assurer la couverture financière des activités planifiées pour 2019-2020.
Numérisation des archives pour la période 1956-2003 non encore effectué en raison de leur enregistrement sur d'anciens supports	Opération nel	P=3 I=2	La perte de ces archives (actuellement dans un état d'abandon préoccupant), aura un impact important en matière de préservation de la mémoire institutionnelle et de l'histoire du Parlement.	Alors que le projet a achevé avec succès le transfert massif d'archives audiovisuelles vers le un support numérique pour la période 2004-2018 (pour un total de 4000 heures), il a rencontré des difficultés opérationnelles pour la numérisation des archives pour la période 1956-2003. La rareté de techniques de numérisation des anciens supports dans le pays fait que le processus de numérisation nécessite autant d'heures de travail que d'enregistrement (plus de 10000 heures). Selon une estimation récente, le coût de la numérisation des archives pour la période 1956-2003 est de l'ordre de 140 000 à 180 000 USD.
Changement de la composition des différentes structures (Bureau de l'ARP et bureaux des commissions) à chaque rentrée parlementaire	Programm atique	P=3 I=2	Si ce risque survient, il ralentira la mise en œuvre des activités étalées dans le temps (société civile, caucus femme), obligeant à réviser leur nombre à la baisse	Le risque est surtout présent pour les activités étalées dans le temps et non ponctuelles, la solution étant de faire valider avant le mois de septembre les activités prévues pour le dernier trimestre 2018, ainsi que leur calendrier d'exécution.

LEÇONS APPRISES

- 43. Relation de confiance : Le PNUD a commencé son programme d'appui à l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) en Tunisie en 2012, et ce sur demande de l'ANC pour lui fournir une assistance technique dans le processus de la rédaction de la Constitution ainsi que le dialogue national relatif à ce processus. En 2015, le PNUD a continué d'appuyer l'ARP pour la mise en œuvre de la nouvelle constitution et pour l'assister à exercer ses principales fonctions parlementaires, malgré les défis socioéconomiques et le contexte politique. Cette relation à long-terme, a contribué à un climat de confiance avec l'ARP en général, et en particulier avec les commissions et l'administration parlementaire, faisant du PNUD le principal partenaire de l'ARP.
- 44. La réactivité aux demandes d'appui de l'ARP : l'organisation des activités de renforcement des capacités en accord avec le calendrier législatif est importante, étant donné que la connaissance

est plus efficacement assimilée pendant un contexte spécifique. En effet, la participation et l'intérêt des députés ont été significatifs pendant toutes les activités organisées par le projet.

EVIDENCES

Evidence	Typologie	Titre	Publication	Auteur	Lien
1	Article	Journée d'étude parlementaire sur les défis économiques (La Presse)	11/03/18	PNUD	http://www.lapresse.tn/component/nationals/?task=article&id=145242 http://www.lapresse.tn/component/nationals/?task=article&id=145243
2	Article	Lancement de la plateforme digitale	05/07/2018	PNUD/ Tunivis ions	http://www.tn.undp.org/cont ent/tunisia/fr/home/presscen ter/articles/2018/l_assemblee -des-representants-du-peuple- lance-sa-plateforme-de-g.html https://tunivisions.net/10869/ larp-donne-le-coup-denvoi-au- lancement-de-la-plateforme- numerique-consacree-a-la- societe-civile/

RAPPORT FINANCIER

Toutes les dépenses ont été engagées et réalisées conformément aux règles et procédures financières du PNUD et aux politiques budgétaires du projet. Les chiffres figurant dans le présent rapport sont susceptibles d'être modifiés dans l'attente de l'application du GMS relatif à la période. Le total des dépenses du projet au 30 septembre 2018 est de \$ 2.414.173 soit 83% des fonds reçus des donateurs. Les dépenses consolidées du projet par rapport au budget sont comme suit :

					Dé	penses				
Donateurs	Contributions approuvées	Budget approuvé	Dépenses 01/04/15- 31/12/15	Dépenses 01/01/16- 31/12/16	Dépenses 01/01/17- 31/12/17	Dépenses 01/01/18- 30/09/18	Total	% de mise en œuvre	Balance	Balance%
Danemark	1 160 935	1 160 935	165 982	472 301	385 281	123 863	1 147 427	99%	13 508	1%
EU	753 826	753 826	0	685 543	68 290	0	753 833	100%	-7	0%
UK	457 122	457 122	1	1	227 614	197 483	425 097	93%	32 025	7%
Track	44 974	44 974	32 310	0	12 664	0	44 974	100%	0	0%
Funding Windows	445 000	445 000	1	1	-	42 842	42 842	10%	402 158	90%
UNPRPD (projet conjoint)	38 958	38 958			-	-	-	0%	38 958	100%
Total (USD)	2 900 815	2 900 815	198 292	1 157 844	693 849	693 849	2 414 173	83%	486 642	17%

Dépenses par donateurs et par output	Output 1	Output 2	Output 3
Danemark	292 425	339 479	416 502
EU	241 906	453 992	57 928
UK	29 109	273 531	46 628
Track		32 310	12 664
Total (USD)	563 440	1 099 312	533 722

Dépenses par donateurs et par output Projet 00109265	Output 1	Output 2	Output 3
Danemark	43 330	21 937	33 760
UK	53 532	18 875	3 422
Funding Windows	6 913	7 848	28 081
Total	103 774	48 661	65 264